



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Pascal ANDRES

Tél. : 03 87 28 33 42

Fax : 03 87 02 79 32

Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr

Réf. : VAP/PA

**Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux
d'entretien de cours d'eau sur la commune
de BAZONCOURT**

Accord avant le délai de 2 mois

P. J. : 1 dossier de déclaration

1 fiche de renseignement descriptive du IOTA

1 calendrier des interventions

**Monsieur le Maire
Mairie**

43, rue de Courten

57530 BAZONCOURT

Metz, le 26 mars 2015

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

➤ **Travaux d'entretien de cours d'eau sur la commune de BAZONCOURT**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 18 février 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier ainsi qu'un calendrier des interventions sur les cours d'eau.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise à :
- ONEMA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER